



Administration communale
Route de Gembloux 43
5310 Eghezée

Infrastructures et Logistique
Tél. : 081 / 859.285
Mail : logistique@eghezee.be

FORMULAIRE PRET DE BARRIERES DE SECURITE "NADAR"

A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES S.V.P.

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

NOM OU DENOMINATION (1)

.....

STATUT JURIDIQUE: (A.s.b.l., Association de fait,...)

ADRESSE

RUE, N°, BOITE:

CODE POSTAL: COMMUNE:

☎:/.....

COMPTE N°: - -

VALABLEMENT REPRESENTE PAR: *(s'il s'agit d'une personne morale)*

NOM: PRENOM:

DATE DE NAISSANCE:

DEMEURANT (adresse personnelle du soussigné):

RUE, N°, BOITE:

CODE POSTAL: COMMUNE:

MAIL (privé ou de l'association) :

☎ (privé):/.....

☎ (bureau):/.....

agissant en qualité de **(préciser la fonction dirigeante):**

sollicite de la commune d'Eghezée le prêt de barrières type nadar pour le prix de **1.50 €/pièce**,
soit pour un montant total de€.

Celles-ci sont destinées à l'activité suivante (**objet précis**):
....., qui se déroulera à
le(s) (date(s) de la manifestation):
et qui accueillera environ participants (facultatif).

Date de mise à disposition souhaitée: Le/..... /..... à heure(s)

Je confirme que tous les renseignements ci-dessus sont complets et sincères.

Fait à, le/...../.....

Signature.

IMPORTANT

- 1. Lors de sa restitution, le matériel est vérifié contradictoirement par l'emprunteur et un membre du Département Infrastructures et Logistique. En cas de détérioration, de manque ou de non restitution du matériel dans le délai convenu, l'emprunteur est tenu de verser à la caisse communale la somme de 100 € par barrière. (article 7 du Règlement Général sur le Prêt de matériel de sécurité du 24/10/2019)***
- 2. Le matériel ne pourra être mis à votre disposition que sur présentation d'un reçu émanant du directeur financier après paiement entre ses mains de la somme due. En cas de paiement par compte, l'emprunteur veillera à fournir au responsable logistique la preuve de paiement 48h avant la prise de possession du matériel.***
- 3. La commune se charge du transport du matériel, du dépôt et de la reprise au lieu convenu de commun accord. (sauf emprunteur festivité privée)***
- 4. La durée initiale du prêt est limitée à 7 jours calendrier.***

(1) Biffer la mention inutile.